

Annule et remplace la précédente version du 05/01/2023, suite à la publication de l'Arrêté du 17 février 2023 modifiant l'arrêté du 17 mars 2017 fixant les droits de scolarité des formations d'ingénieurs de l'Institut Mines-Télécom

**Notice d'information destinée aux candidats à l'admission
en deuxième année du cycle de formation d'ingénieur
d'IMT Mines Albi
pour la préparation d'un double diplôme pharmacien-ingénieur
(statut étudiant ou alternance)**

Session 2023

1. CONDITIONS D'ADMISSION	3
2. NOMBRE DE PLACES OUVERTES EN 2023	4
3. MODALITES DE CANDIDATURE.....	5
4. PROCEDURE ET CALENDRIER D'ADMISSION 2023	8
1 ^{ère} phase (filière étudiant et filière alternant) : instruction du dossier	9
2 ^è phase (filière étudiant et filière alternant) : épreuves probatoires	9
3 ^è phase (filière alternant) : recherche d'une entreprise d'accueil.....	10
5 ANNEXES.....	12
Annexe 1 : Nature des épreuves probatoires.....	12
Annexe 2 : Informations sur la formation pharmacien-ingénieur d'IMT Mines Albi	13

1. Conditions d'admission

Le double diplôme pharmacien-ingénieur peut être préparé par la voie de la formation d'ingénieur sous **statut étudiant** ou par la **voie de l'alternance (apprentissage, formation continue diplômante, contrat de professionnalisation)**.

Dans le cadre de la validation des enseignements supérieurs requis, la commission d'admission est seule compétente ; sa décision est souveraine.

1.1 Statut étudiant

Pour une admission **en deuxième année du cycle de formation d'ingénieur-statut étudiant**, les étudiants des facultés de pharmacie - filière industrie – doivent :

- Déposer leur candidature sur la plateforme en ligne d'IMT Mines Albi : <http://candidature-pharma.mines-albi.fr/> avant le 14 mars 2023 (minuit) (cf 3 Modalités de candidature)
- Avoir validé leur cinquième année de pharmacie
L'attestation de validation de la 5^e année de pharmacie devra être transmise au plus tard au moment de la rentrée 2023.
- Être sélectionné à l'issue de l'examen de leur dossier et des épreuves probatoires

NB : Sont également autorisés à présenter leur candidature les étudiants titulaires de formation, diplôme ou titre étrangers jugés, par le jury d'admission, équivalents aux titres et diplômes requis en 1.1

Les étudiants internationaux sont invités à déposer un dossier de candidature sur la plateforme d'IMT Mines Albi et en parallèle, à déposer un dossier sur la plateforme « Études en France ».

1.2 Statut apprenti

Pour une admission **en deuxième année du cycle de formation d'ingénieur - statut apprenti**, les étudiants des facultés de pharmacie - **filière industrie** – doivent :

- Déposer leur candidature sur la plateforme en ligne d'IMT Mines Albi : <https://candidature-pharma.mines-albi.fr> avant le 14 mars 2023 (minuit) (cf 3 Modalités de candidature)
- Avoir moins de 30 ans à la date de conclusion du contrat d'apprentissage (sauf dérogation prévue par la loi).
- Avoir validé leur cinquième année de pharmacie.

L'attestation de validation de la 5^e année de pharmacie devra être transmise au plus tard au moment de la rentrée 2023.



- Être sélectionné à l'issue de l'examen de leur dossier et des épreuves probatoires.
- Être accepté, au plus tard au moment du démarrage de la formation, par une entreprise d'accueil qui s'engage à signer un contrat d'apprentissage (2 ans) et qui propose une mission répondant aux exigences de la formation et de la délivrance du diplôme d'ingénieur IMT Mines Albi.

Seuls seront définitivement admis les candidats sélectionnés à l'issue de l'examen de leur dossier et des épreuves probatoires et qui seront dans les premiers à être acceptés par une entreprise d'accueil, dans la limite des places disponibles. Les contrats d'apprentissage sont validés et visés par MidiSup.

NB : Sont également autorisés à présenter leur candidature les étudiants titulaires de formation, diplôme ou titre étrangers jugés, par le jury d'admission, équivalents aux titres et diplômes requis en 1.2..

Les étudiants internationaux sont invités à déposer un dossier de candidature sur la plateforme d'IMT Mines Albi et en parallèle, à déposer un dossier sur la plateforme « Études en France ».

1.3 Contrat de professionnalisation ou formation continue

Pour une admission **en deuxième année du cycle de formation d'ingénieur en contrat de professionnalisation ou en formation continue** : se renseigner auprès de IMT Mines Albi (admissions@mines-albi.fr).

2. Nombre de places ouvertes en 2023

Statut	Nombre prévisionnel de places
Pharmacien-Ingénieur Filière Étudiant	15
Pharmacien-Ingénieur Filière Alternant	10

3. Modalités de Candidature

Dès le début du processus de candidature vous êtes invités à :

- Consulter la notice d'information 2023 pour les candidats au double diplôme pharmacien-ingénieur à l'adresse <https://www.imt-mines-albi.fr/fr/pharmacieningenieur>
- Vous connecter à la plateforme <https://candidature-pharma.mines-albi.fr> et suivre les étapes suivantes :

3.1 Choix de la filière

Pour vous porter candidat vous devez choisir une filière de formation

- Double diplôme pharmacien-ingénieur filière étudiant
- Double diplôme pharmacien-ingénieur filière alternant
- Admis Sur Titre (AST) en deuxième année de cycle ingénieur filière étudiant (cette voie de recrutement concerne les candidats pharmaciens effectuant leurs études dans une faculté de pharmacie à l'international (hors accord de double diplôme)

Admis Sur Titre (AST) en deuxième année de cycle ingénieur filière alternant (cette voie de recrutement concerne les candidats pharmaciens effectuant leur études dans une faculté de pharmacie à l'international (hors accord de double diplôme)

3.2 Vous porter candidat (création du compte)

Cliquer en haut à droite de la page sur **“créer un compte”**.

Vous recevrez ensuite, à l'adresse mail renseignée, un message pour valider votre compte utilisateur. Pensez à cliquer sur ce lien ou bien copier/coller ce lien dans un navigateur.

Connectez-vous et commencez à renseigner votre dossier.

3.3 Compléter votre formulaire de candidature

Le formulaire de candidature comprend trois parties à renseigner

- Vos informations personnelles
- Votre cursus et vos diplômes
- Vos renseignements concernant votre personne référente.

Vous devez indiquer le nom, le prénom et l'adresse de messagerie de la personne référente sollicitée pour renseigner une fiche d'appréciation individuelle confidentielle sur votre candidature. Cliquer sur « envoyer la demande ».



Le référent peut être, le responsable de la formation, ou toute personne qualifiée, du dernier cycle d'étude ou de l'année d'obtention du diplôme requis.

La fiche d'appréciation devra être renseignée par la personne référente **pour le 14 mars 2023 minuit délai de rigueur.**

NB : Lorsque la personne référente aura renseigné votre fiche d'appréciation individuelle, vous recevrez une notification par mail. Si vous ne recevez pas cette notification, il vous appartient de vous rapprocher de votre référent.

Pour enregistrer et passer à l'étape suivante, cliquer sur « sauvegarder et continuer ».

Une fois votre formulaire complété et validé, vous recevrez un message d'accusé de réception comprenant un récapitulatif des données saisies.

3.4 Déposer les documents

Les pièces officielles obligatoires à déposer sont :

- Carte nationale d'identité (recto et verso) ou passeport (document en langue française).
- **Une lettre de motivation** pour chaque formation visée
- **Curriculum vitae** comportant des éléments précis sur les formations et les stages suivis depuis le baccalauréat.
- **Copie de votre diplôme** (photocopies de vos attestations de diplômes ou de titres baccalauréat, diplôme de formation générale en sciences pharmaceutiques etc)
- **Relevés de notes obtenues au baccalauréat.**
- **Relevés de notes** obtenues durant les années supérieures **post bac**. Si le relevé de note du premier semestre de 5^{ème} année n'est pas encore disponible au moment de la candidature, le candidat devra le faire parvenir par mail à admissions@mines-albi.fr en complément de dossier dès qu'il sera en sa possession.
- **Une attestation de scolarité de l'année en cours** précisant que l'inscription en cinquième année de pharmacie filière industrie

La photocopie de l'**attestations de réussite de votre 5^{ème} année de pharmacie** doit être envoyée par mail à admissions@mines-albi.fr au plus tard au moment de la rentrée 2023.

En aucun cas l'admission définitive ne pourra être prononcée si cette pièce justificative est manquante

Tout dossier non accompagné des éléments indispensables à l'examen de sa qualité et de sa recevabilité conduira au refus de sa pré-admissibilité.

Documents optionnels :

- **Notification de bourse :** Si vous êtes bénéficiaire d'une bourse délivrée par la France sur critères sociaux pour l'année 2022-2023, vous êtes invités à joindre une photocopie de votre notification définitive délivrée par le CROUS.

Ce document n'est pas obligatoire au moment de la candidature pour valider votre dossier de candidature mais il peut avoir un impact sur le montant des droits de candidature.

Autres documents :

Les candidats ayant obtenu un diplôme à l'étranger sont invités à déposer le document suivant :

- **Détail du programme du diplôme** obtenu (ou en cours d'obtention). Ce document est obligatoire

NB : Le poids de chaque fichier déposé ne doit pas dépasser 2 Mo. Les formats des fichiers supportés sont : jpg, png, pdf.

3.5 Procéder au paiement des droits de candidature

Les frais de traitement du dossier de candidature sont les suivants :

- Pour les **non boursiers** : les frais s'élèvent à 77 euros.
- Pour les **boursiers** (sur justificatifs) : les frais s'élèvent à 22 euros.

Les frais acquittés ne seront pas remboursés quel que soit le résultat de la (ou des) candidature(s).

Aucune inscription et aucun paiement ne seront acceptés après le 14 mars 2023 minuit.

Aucune candidature ne sera acceptée si elle n'a pas fait l'objet au préalable d'une inscription sur la plateforme d'inscription en ligne.

NB : l'instruction administrative de votre dossier est prise en charge par le service admissions de IMT Mines Albi (admissions@mines-albi.fr). 05 63 49 30 45 /33 70.

Deux modes de paiement sont proposés :

- **Par carte bancaire via ce [lien](#)**
- **Virement depuis la plateforme de candidature**



Votre virement doit impérativement mentionner votre NOM de famille, votre programme (DD pharmacien-ingénieur, ou AST pharmacien-ingénieur) et « ALBI ».

Merci d'envoyer votre justificatif de virement à acs-sud@listes.emse.fr et admissions@mines-albi.fr

3.6 Envoyer le dossier

En validant les droits de candidature vous prenez les engagements suivants :

Vous certifiez avoir pris connaissance de la notice d'informations aux candidats à l'admission en deuxième année du cycle de formation ingénieur de IMT Mines Albi pour la préparation d'un double diplôme de pharmacien-ingénieur.

Pour les étudiants uniquement : vous vous engagez, en cas d'admission à acquitter les droits de scolarité et à subvenir à toutes vos dépenses d'entretien.

Vous reconnaissez avoir été informé(e) que toute inexactitude ou absence de réponse dans le présent dossier est susceptible d'entraîner l'annulation de votre candidature.

Une fois que le dossier est envoyé, il ne peut plus être modifié.

En cas de difficulté pour renseigner votre dossier, n'hésitez pas à envoyer un message à admissions@mines-albi.fr ou par téléphone au 05 63 49 30 45 /30 70.

L'envoi de votre dossier sur la plateforme clôture votre inscription en ligne.

L'enregistrement de votre candidature sera effectif à réception du paiement

Aucune inscription ne sera acceptée après le 14 mars 2023 minuit.

Aucune candidature ne sera acceptée si elle n'a pas fait l'objet au préalable d'une inscription sur la plateforme d'inscription en ligne.

4. Procédure et calendrier d'admission 2023

Votre dossier de candidature doit être dûment complété sur la plateforme de candidature en ligne au plus tard le 14 mars 2023 minuit.

La sélection des candidats s'effectue en deux phases pour la filière étudiante et en trois phases pour la filière par alternance.

1^{ère} phase (filière étudiant et filière alternant) : instruction du dossier

Admissibilité : votre dossier est examiné par la commission d'admissibilité qui peut soit rejeter votre candidature soit vous déclarer admissible.

Si votre dossier est retenu par la commission d'admissibilité, vous passerez des épreuves probatoires.

Les résultats de l'admissibilité (ou de la non-admissibilité) seront communiqués **individuellement par mail** quelques jours avant les épreuves (date prévisionnelle de communication des résultats : à partir du **vendredi 7 avril 2023**). Cette date est susceptible d'être modifiée.

Dans ce message, il vous sera proposé de vous connecter à une application afin de choisir votre jour de passage des épreuves probatoires écrites et orales (un seul choix de date sera possible).

Le nombre de candidats par jour étant limité, la date ne pourra être garantie que pour les candidats inscrits rapidement. **Une fois la date choisie, aucun changement de date ne sera accordé.**

2^e phase (filière étudiant et filière alternant) : épreuves probatoires

Les épreuves probatoires (cf **Annexe 1 : Nature des épreuves probatoires**) seront organisées en présentiel à IMT Mines Albi **sur une journée entre le mercredi 19 avril et le vendredi 21 avril 2023.**

- Une épreuve orale d'entretien, avec un jury, sur vos motivations et votre projet professionnel.
- Une épreuve orale en anglais
- Une épreuve écrite avec des questions de mathématiques (niveau L2 scientifique) et de français (vocabulaire, grammaire, conjugaison, compréhension écrite, synthèse) sous la forme d'un QCM

En cas de force majeure, le calendrier ou les épreuves pourront être réaménagés.

Une note inférieure ou égale à 4/20 à l'une de ces épreuves est éliminatoire.

La commission d'admission, au vu du dossier et des résultats aux épreuves probatoires, établit la liste des admis définitifs (filière étudiant) et des admis académiques (pour la filière par alternance).

Les résultats de la commission d'admission seront communiqués individuellement à partir du jeudi 27 avril 2023.

3^e phase (filière alternant) : recherche d'une entreprise d'accueil

Recherche jusqu'au 20 septembre 2023

Si vous êtes déclaré(e) admis(e) académique à l'issue des épreuves écrites et orales, vous devrez ensuite trouver une entreprise d'accueil.

L'admission définitive dans la filière alternant sera prononcée pour les candidats déclarés admis à l'issue des épreuves écrites et orales et qui seront dans les premiers à être acceptés par une entreprise d'accueil, dans la limite des places disponibles.

Si vous n'avez pas déjà trouvé une entreprise d'accueil à l'annonce de votre admission, vous serez invité à participer à une session de formation à la recherche d'entreprise ou à recevoir des conseils par téléphone.

Il est donc vivement conseillé aux candidats de rechercher activement une entreprise d'accueil avant même que leur admission académique soit prononcée. La recherche d'une entreprise d'accueil pour un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation s'apparente à la recherche d'un emploi. Cela constitue donc le critère final de sélection des candidats.

Pour leurs démarches auprès des entreprises, les candidats peuvent s'appuyer sur le dossier de présentation destiné aux entreprises, téléchargeable sur <https://www.imt-mines-albi.fr/fr/recrutement-apprenti-ingenieur> et sur <https://www.imt-mines-albi.fr/la-formation-en-entreprise>.

**Arrêt de la liste définitive des admis en alternance : le
20 septembre 2023**

Pour rappel : l'admission est toujours prononcée sous réserve de validation par les candidats de leur cinquième année de pharmacie, filière industrie. **Une copie de l'attestation correspondante devra obligatoirement nous être transmise avant l'entrée en formation.**

IMPORTANT : La présente notice vaut règlement des épreuves d'admission. En cas de situation exceptionnelle et en particulier en fonction de l'évolution de la situation sanitaire, la commission d'admission se réserve le droit d'adapter les épreuves probatoires et de faire évoluer leurs modalités d'organisation.

Chaque candidat s'engage par son inscription à se conformer très strictement aux présentes instructions et à toutes les décisions du jury d'admissions lequel est souverain. Toute infraction au règlement, toute fraude ou tentative de fraudes soit dans les renseignements fournis soit lors du déroulement des épreuves d'admission



IMT Mines Albi-Carmaux
École Mines-Télécom

donnent lieu à des sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion du recrutement, la perte du bénéfice éventuel de l'admission à l'école.

Pour tout renseignement, contacter
Le service des Admissions
admissions@mines-albi.fr



5 Annexes

Annexe 1 : Nature des épreuves probatoires

Épreuve écrite	Épreuve d'entretien avec le jury	Épreuve d'anglais
<p>Épreuve écrite sous la forme d'un QCM avec des questions :</p> <ul style="list-style-type: none">• De mathématiques (niveau L2 scientifique)• De français (vocabulaire, grammaire, conjugaison, compréhension écrite, synthèse) <p>Sa durée usuelle est de 1h30.</p>	<p>Épreuve orale d'entretien avec le jury sur vos motivations et votre projet professionnel</p> <p>La durée usuelle de l'entretien est de 30 minutes.</p>	<p>Épreuve d'anglais, d'une durée usuelle de 15 minutes, est un entretien avec un examinateur.</p> <p>Elle comporte trois phases de durées sensiblement égales :</p> <ul style="list-style-type: none">• Présentation du candidat par lui-même,• Description et analyse d'un document iconographique (image ou photo),• Dialogue à partir d'une mise en situation de la vie courante.

En cas de force majeure, le calendrier ou les épreuves pourront être réaménagés.

Annexe 2 : Informations sur la formation pharmacien-ingénieur d'IMT Mines Albi

Les étudiants en faculté de pharmacie, filière industrie, sont recrutés après leur 5^e année de pharmacie dans l'une des facultés de pharmacie partenaires d'IMT Mines Albi.

L'entrée se fait en deuxième année du cycle ingénieur.

À l'issue des 2 années de formation par la voie étudiante ou la voie de l'alternance, ils obtiennent le diplôme d'ingénieur généraliste d'IMT Mines Albi.

Grâce à des conventions de partenariat avec les facultés de pharmacie, ces deux années permettent de valider la 6^e année de pharmacie, et de soutenir le Doctorat dans la faculté d'origine.

Le programme d'enseignement, qui inclut une expérience significative à l'international, a pour ambition de permettre au futur pharmacien-ingénieur d'agir dans tous les métiers de l'industrie pharmaceutique, cosmétique, la chimie fine et la biotechnologie pharmaceutique, ainsi que de maîtriser les technologies actuelles et futures, et la réglementation.

Accompagnement personnalisé

Les étudiants et les alternants intégrant ce cursus bénéficient d'un accompagnement personnalisé par les enseignants-chercheurs de l'École et de nombreux industriels. Une grande partie des enseignements s'appuie sur le centre de recherche RAPSODEE –UMR CNRS 5302 reconnu au niveau mondial, comme l'un des plus importants centres de recherche travaillant sur les poudres et solides divisés à usage pharmaceutique.

La formation est accessible par la voie de la formation sous statut étudiant ou par la voie de l'alternance (apprentissage, formation continue, contrat de professionnalisation).

Droits de scolarité à IMT Mines Albi (pour la formation sous statut étudiant)

- 2350€/an¹ pour les étudiants ressortissants d'un pays de l'Union Européenne
- 4550€/an¹ pour les étudiants hors Union Européenne ;
- Bourse / dossier social étudiant : il doit être complété et instruit dans votre université d'origine pour cette 6^e année.

Calendrier :

Quelques dates pour les étudiants

- La rentrée a lieu début septembre (les dates seront communiquées ultérieurement).

Quelques dates pour les alternants

¹ Annule et remplace la précédente version du 05/01/2023, suite à la publication de l'Arrêté du 17 février 2023 modifiant l'arrêté du 17 mars 2017 fixant les droits de scolarité des formations d'ingénieurs de l'Institut Mines-Télécom



- Une **semaine d'harmonisation scientifique et technique**, fortement recommandée, est organisée entre **le 28 Août et le 1 Septembre 2023**
- Les **jours d'intégration** à IMT Mines Albi sont prévues entre **le 20 et 22 septembre 2023**.
- Le début de la formation est fixé au **4 octobre 2023** avec la possibilité de démarrer le contrat de travail jusqu'à 3 mois avant le début de la formation.

Renseignements pour l'alternance

Pour plus de détails sur les contrats de formation en alternance :

<https://midisup.com/apprentis/votre-contrat/>

Pour leurs démarches auprès des entreprises, les candidats peuvent s'appuyer sur le dossier de présentation destiné aux entreprises, téléchargeable sur <https://www.imt-mines-albi.fr/fr/recrutement-apprenti-ingenieur> et sur <http://www.mines-albi.fr/la-formation-en-entreprise>

Une formation d'aide à la recherche d'entreprise et un suivi personnalisé sont organisés pour tous les candidats admissibles.



Annexe 3 : planning général des alternances école/entreprise

Planning général des alternances École/Entreprise		
Semaine	2e année	3e année
40	1	1
41	2	2
42	3	3
43	4	4
44	5	5
45	6	6
46	7	1
47	1	2
48	2	3
49	8	4
50	9	5
51	10	6
52	11	7
1	12	8
2	13	9
3	14	10
4	15	11
5	16	12
6	3	7
7	4	8
8	5	9
9	6	10
10	7	11
11	8	12
12	17	13
13	18	14
14	19	15
15	20	16
16	21	17
17	22	13
18	23	14
19	24	15
20	25	16
21	26	17
22	9	18
23	10	19
24	11	20
25	12	21
26	13	22
27	27	23
28	28	24
29	29	25
30	30	26
31	31	27
32	32	28
33	33	29
34	34	30
35	35	31
36	14	32
37	15	Soutenances
38	16	Soutenances
39	17	
	Périodes École	
	Périodes Entreprises	